

Séance du 5 Juillet 2005

L'an deux mil cinq le cinq Juillet à 17 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M.Paul UGUEN, Maire

Présents : M. Paul UGUEN, Maire, M.Pierre MENEZ, 1er Adjoint, M. Daniel FUSTEC, 2ème Adjoint, M. André RIOU 3ème Adjoint, Mme Martine JAOUEN, 4ème Adjoint, Mme Martine CUEFF, 5ème Adjoint, M. Jean CORVEZ, M. Arsène INIZAN, M.Pierre LE DILAVREC, Mme Françoise NORMAND, M.Tanguy MORVAN,

Absents : M. Romain QUERE, Mme Sylvie GEFFROY -LE JAN, Mme Louissette LE ROUX, M. Rémy LE MEUR, Mr Michel LE ROY, M. Jacques TILLY

Procurations : M. Romain QUERE à Mme Martine CUEFF, Mme Sylvie GEFFROY -LE JAN à Mr Pierre LE DILAVREC, Mme Louissette LE ROUX à Mr André RIOU, M. Rémy LE MEUR à Mr Jean CORVEZ, Mr Michel LE ROY à Mr Daniel FUSTEC

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 Juin 2005

Date de Publication : 7 Juillet 2005

Secrétaire : M. Pierre LE DILAVREC

Objet : Alimentation en eau potable, Tachen Kérivoal, procédure adaptée
--

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la consultation passée selon la procédure adaptée et ayant pour objet des travaux d'alimentation en eau potable - extensions de réseaux à Kérivoal.

Il donne ensuite lecture du résultat de l'ouverture des plis en date du 12.4.2005 ; six sociétés ont remis une offre :

* HELARY	16.955,00 € H.T
* CISE T.P.	11.137,00 € H.T
* FORCLUM	11.967,00 E€H.T
* LEPAGE	12.539,50 € H.T
* EUROVIA	12.991,40 € H.T
* LYONNAISE DES EAUX	15.286,00 € H.T

La Sté FORCLUM propose un rabais par rapport à sa première offre sur prix unitaires, ce qui ramène sa proposition à un montant de 10.900 E H.T.

Le conseil municipal après en avoir délibéré (Mme Françoise NORMAND n'a pas pris part au vote) : à l'unanimité des votants

=> décide de retenir l'offre de la Sté FORCLUM pour un montant de 10.900 € H.T. soit 13.036,40 € TTC

=> autorise Monsieur le Maire à signer le marché et les documents qui en découlent.